



RETROUVEZ NOUS SUR NOTRE SITE ET FACEBOOK EN CLIQUANT SUR LES ICONES

HIVER - PRINTEMPS

2021

EXPLORE LES DESTINATIONS

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT / FOL 87
SEJOURS LOISIRS EDUCATIFS
22 RUE DU LIEUTENANT MEYNEUX 87000 LIMOGES
TEL : 05 55 03 36 05
SITE LIGUE 87 : WWW.LALIGUEFOL87.ORG

LE LIORAN / ST PARDOUX / MESCHERS ...



01

02





Chaque année, nous mettons tout en œuvre pour vous présenter le meilleur de ce que nous pouvons vous proposer, tant au niveau tarif que qualité des séjours (diversité, encadrement formé et nombreux, activités choisies ...) tout en apportant le plus grand soin à la sécurité physique et affective des enfants et des adolescents.

Notre objectif principal est de satisfaire les enfants.

Le prix indiqué n'est que l'indication du maximum qui peut vous être demandé (résidents en Haute-Vienne). N'hésitez pas à nous consulter, nous vous donnerons toute information utile.

Nous associons nos principaux partenaires financiers (Conseil Départemental, communes, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole) à notre objectif qui est

QUE TOUS LES ENFANTS PARTENT EN VACANCES !!!

PARTIR A MOINDRE COUT... LES AIDES POSSIBLES

Chèques vacances

La Ligue de l'Enseignement 87 est labellisée par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances. Vos chèques vacances peuvent être utilisés pour le règlement partiel ou total de tous les séjours de cette brochure.

CAF 87

Si vous êtes bénéficiaire du passeport CAF 2021, joindre une copie à votre inscription (ou communiquez-nous votre numéro allocataire). Le montant du passeport sera déduit de vos frais de séjours.

MSA 87

Si vous êtes bénéficiaire de l'aide vacances de la Mutualité Sociale Agricole, prendre contact avec eux. Vous devrez régler votre séjour en totalité, la MSA vous règlera directement l'aide vacances.

Mairies

De nombreuses communes proposent une aide aux familles des enfants inscrits en séjour. Le montant et les conditions d'attribution de ces aides étant fixés localement, renseignez-vous auprès de votre mairie.

Comité d'entreprise

Renseignez vous directement auprès de votre CE



VACANCES DE FÉVRIER

LE LIORAN (CANTAL) 8 / 17 ANS

SEJOUR « SKI ALPIN AU PIED DES PISTES DU LIORAN »

4 à 5 jours de ski en fonction de l'âge et du niveau des enfants.

Activités complémentaires : Tir laser/Biathlon, Déval'luge, atelier nivologie (randonnée avec ou sans raquettes) avec accompagnateur moyenne montagne pour découvrir la formation du manteau neigeux et le système des avalanches. Jeux traditionnels d'extérieur (construction d'igloo, bataille de boule de neige...) et d'intérieur (jeux de société), veillées.

Hébergement au Chalet des Galinottes, au cœur de la station du Lioran.



Du 07 au 12 février 2021

751 €

Tout compris au départ de Limoges

VACANCES D' AVRIL

MESCHERS (CHARENTE MARITIME)

8 / 14 ANS

SEJOUR « FAIT LE PLEIN D'AIR ET DECOUVRE LE MILIEU MARIN »

Le vent et le char à voile, le vent et les cerfs volants... Découverte du milieu marin, découverte de la nature. Jeux traditionnels, jeux de plage, jeux sportifs et veillées pour compléter le programme.

Hébergement en dur sur le centre Adrien Roche



Du 18 au 23 avril 2021

455 €

Tout compris au départ de Limoges ou St-Junien
410 € en RDV sur place

ST PARDOUX (HAUTE-VIENNE)

8 / 14 ANS

SEJOUR « PLEINE NATURE ET ROBOTIQUE »

Manipuler, programmer et découvrir la robotique – construire un robot et repartir avec.

Activités de plein air : voile, canoë ou Stand Up Paddle (en fonction de la météo), tir à l'arc, course d'orientation et un grand jeu pour identifier le « grand programmeur ». Jeux traditionnels, jeux sportifs et veillées pour compléter le programme.

Hébergement en dur sur le centre de Chabannes.



Du 11 au 16 avril 2021

545 €

En rendez-vous sur place





VACANCES D' AVRIL

ST PARDOUX (HAUTE-VIENNE) 8 / 14 ANS

STAGE MULTI ACTIVITES

Voile, canoë, Stand Up Paddle, tir à l'arc, course d'orientation, VTT, Slackline, Baseball, laser game en forêt, hockey sur gazon, jeux ...



Du 12 au 16 avril 2021

120 €

en rendez-vous sur place - pique-nique fourni par les enfants

ARNAC LA POSTE (HAUTE-VIENNE) 8 / 14 ANS

STAGE MULTI ACTIVITES

Tir à l'arc, course d'orientation, VTT, Slackline, Baseball, laser game en forêt, hockey sur gazon, Tchoukball, roller, jeux ...



Du 19 au 23 avril 2021

120 €

en rendez-vous sur place - pique-nique fourni par les enfants

1. Inscription - Frais de dossier

L'inscription à un séjour n'est effective qu'après le versement des arrhes (30 % du prix du séjour) joints à la fiche d'inscription complétée et signée par le responsable légal. Les frais de dossier (70 €) sont inclus dans le prix indiqué du séjour. Ils ne seront pas remboursés en cas d'annulation décidée par la famille. Au moment de l'inscription, la Ligue de l'Enseignement / FOL 87 adressera le dossier complet : fiche sanitaire, trousseau, fiche descriptive du séjour, convocation et facture (celle-ci doit être réglée avant le départ). Ce dossier devra être retourné avant le départ.

2. Tarif

Le tarif indiqué sur cette brochure comprend :

- Les frais de dossier
- Les frais d'organisation
- Le séjour en pension complète
- Les frais d'encadrement (animation, service, direction) pour les activités prévues au séjour
- L'ensemble des activités proposées et la mise à disposition du matériel nécessaire
- Les assurances accident, rapatriement, responsabilité civile organisateur de séjours
- Les frais de voyage aller/retour à partir de Limoges (sauf cas contraire indiqué clairement sur la brochure).

3. Responsabilité de l'organisateur

La Ligue de l'Enseignement / FOL 87 s'engage à fournir :

- Des séjours organisés en conformité avec la législation en vigueur, déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.
- Les activités telles que décrites dans la fiche

technique du séjour, sauf cas de force majeure

- Des conditions de vie favorisant le développement physique affectif et moral de l'enfant et du jeune. Mise en place des conditions nécessaires pour assurer une nourriture saine et équilibrée, la santé et la sécurité, le respect des droits de l'enfant, l'apprentissage de ses devoirs dans des conditions éducatives. L'organisateur décline toute responsabilité quant aux modifications de programmes dues à des cas de force majeure (grèves, changement d'horaires imposés par les transporteurs, catastrophes naturelles, météo défavorable...).

4. Responsabilité du participant

Le participant s'engage à prendre connaissance du programme d'activités du séjour, des règles de vie en collectivité qui lui seront communiquées par le directeur du séjour (respect des autres, du matériel, entre autres) et à les respecter. Tout séjour interrompu ou abrégé du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. En cas de renvoi d'un jeune mineur pour des raisons disciplinaires (non-respect des règles), la famille ou la personne responsable sera tenue de venir récupérer le jeune au centre dans les délais les plus brefs ; dans l'impossibilité de venir, la famille prendra à sa charge les frais de voyage du jeune et de l'accompagnateur. Aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour seront à la charge de la famille.

5. Modification ou annulation d'un séjour

La Ligue de l'Enseignement de la Haute-Vienne / FOL 87 se réserve le droit de modifier ou d'annuler un séjour si les circonstances l'exigent

ou si le nombre de participants inscrits est insuffisant. Dans ce cas, un séjour équivalent ou le remboursement de l'intégralité des sommes versées (y compris frais de dossier) sera proposé aux participants effectivement inscrits.

6. Conditions d'annulation par les participants

En cas d'annulation pour maladie ou accident du participant, sur présentation du certificat médical, seuls seront retenus les frais de dossier. Une annulation du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation selon le barème ci-dessous :

- Plus de trente jours avant le départ : 70 € ;
- Entre trente et quinze jours avant le départ : 30 % du prix total ;
- Entre quinze et huit jours avant le départ : 50 % du prix total ;
- Moins de huit jours avant le départ : 75 % du prix total ;
- Non présentation : 100 % du prix total.

7. Aides diverses

La Ligue de l'Enseignement de la Haute-Vienne / FOL 87 peut aider les familles dans la gestion des demandes d'aide et perçoit directement la plupart des aides qui viennent en déduction des frais de séjour. Pour cela, les documents justificatifs des ressources de la famille peuvent être demandés (Avis d'imposition, notification CAF ...).

Les familles bénéficiaires des Passeports Vacances Jeunes de la CAF Vacances doivent joindre une photocopie à la fiche d'inscription. Les familles bénéficiant de l'aide de leur Comité d'Entreprise doivent joindre la prise en charge de leur CE. Les Chèques Vacances de l'ANCV sont acceptés.

VACANCES POUR TOUS, VACANCES PASSION ET LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT VOUS PROPOSENT ÉGALEMENT :

